



Barème des Honoraires de l'agence transaction vente

Tarifs applicables au 1er septembre 2023 :

*Pour un prix de vente inférieur ou égal à 100 000 euros : Forfait 6000 euros T.T.C.

*Pour un prix de vente compris entre 100 001 et 200 000 euros : 6 % T.T.C du prix de vente.

*Pour un prix de vente compris entre 200 001 et 300 000 euros : 5 % du prix de vente.

*Pour un prix de vente compris entre 300 001 euros et 400 000 euros : 4,5 % du prix de vente.

*Pour un prix de vente compris entre 400 001 euros et 500 000 euros : 4 % du prix de vente.

*Pour un prix de vente compris entre 500 001 euros et 600 000 euros : 3,5 % du prix de vente.

*Au-delà de 600 001 euros 3% du prix de vente.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour ou la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

Avis de valeur : 180 euros T.T.C.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.